



ÉDITORIAL

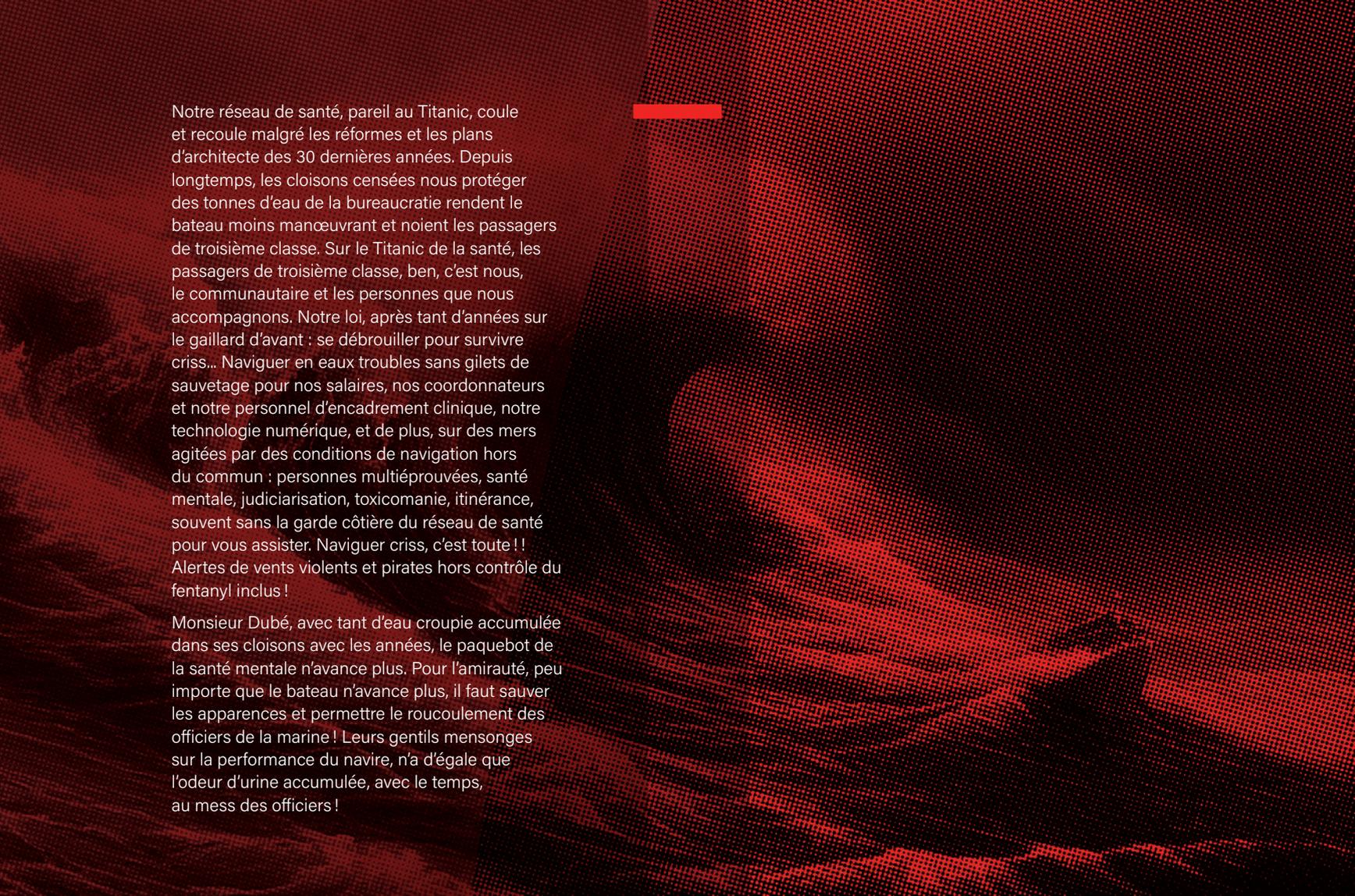
« **S'**IL N'Y A PAS
DE POUVRE DE
PERLIMPINPIN,
RIEN NE PEUT
SE FAIRE. ΔLLER
SUR LA MER,
C'EST ALLER SE
PROMENER AUX
LIMITES DE SES
CAPACITÉS ET
DE SON SAVOIR.
RISQUER. (...)
POUR S'EN
SORTIR, IL **F**AUT
UN PEU DE CETTE
POUVRE. »

- **O**LIVIER DE **K**ERSAUSON,
NAVIGATEUR ET ÉCRIVAIN
FRANÇAIS

LETTRE À MON MINISTRE DE LA SANTÉ : Ô CAPITAINE, MON CAPITAINE! 1

Je comprends maintenant pourquoi
l'orchestre du Titanic a continué à jouer
dans la tragédie et le naufrage de ses
passagers. Réputé insubmersible, le
Titanic ne peut pas couler, donc il ne
coule pas, même devant l'évidence de
sa perte. Le Titanic ne peut pas couler
parce que son architecte, de la toute
puissante compagnie Cunard, l'a dit, que
les cloisons du bateau résisteront à tout
et que les canots de sauvetage pour tout
le monde représentent un poids inutile.

Il y a des vérités plus fortes que la vérité
elle-même, des vérités de milliardaires,
ou de réseaux milliardaires, des vérités
qui ne tiennent pas compte des faits, à
l'image de Trump qui s'évertue à dire qu'il
s'est fait voler l'élection... L'orchestre du
Titanic a continué à jouer dans la tragédie
et le naufrage de ses passagers, parce
les musiciens ne pouvaient pas croire
que les gens en autorité se trompent, que
les puissants se trompent, que l'Église
se trompe ! Cupidité, cupidité, cupidité.
Mayday ! Mayday ! Mayday !



Notre réseau de santé, pareil au Titanic, coule et recoule malgré les réformes et les plans d'architecte des 30 dernières années. Depuis longtemps, les cloisons censées nous protéger des tonnes d'eau de la bureaucratie rendent le bateau moins manœuvrant et noient les passagers de troisième classe. Sur le Titanic de la santé, les passagers de troisième classe, ben, c'est nous, le communautaire et les personnes que nous accompagnons. Notre loi, après tant d'années sur le gaillard d'avant : se débrouiller pour survivre criss... Naviguer en eaux troubles sans gilets de sauvetage pour nos salaires, nos coordonnateurs et notre personnel d'encadrement clinique, notre technologie numérique, et de plus, sur des mers agitées par des conditions de navigation hors du commun : personnes multiéprouvées, santé mentale, judiciarisation, toxicomanie, itinérance, souvent sans la garde côtière du réseau de santé pour vous assister. Naviguer criss, c'est toute !! Alertes de vents violents et pirates hors contrôle du fentanyl inclus !

Monsieur Dubé, avec tant d'eau croupie accumulée dans ses cloisons avec les années, le paquebot de la santé mentale n'avance plus. Pour l'amirauté, peu importe que le bateau n'avance plus, il faut sauver les apparences et permettre le roucoulement des officiers de la marine ! Leurs gentils mensonges sur la performance du navire, n'a d'égale que l'odeur d'urine accumulée, avec le temps, au mess des officiers !

BUREAUCRATIE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'état de la bureaucratie agit un peu actuellement comme un algorithme hors de contrôle. S'il fallait que des machines à intelligence artificielle, guidées par des agités de l'idéologie managériale déshumanisante, remplacent les humains qui gèrent l'appareil bureaucratique de la santé, la mince marge de manœuvre qui ouvre et autorise encore le « gros bon sens » disparaîtrait et ce qui reste de « l'humanité du système » avec !

À la suite de Musk et de Bengio², j'adhère à un moratoire sur l'intelligence artificielle afin que des humains puissent continuer à penser le système (de santé) en fonction des besoins des humains, du parcours des humains et non pas seulement en rapport avec des tableaux de bord et des indicateurs d'une présumée performance.

L'impact de l'idéologie gestionnaire dans le système de santé (ex. : méthode Toyota et Leans et autres variantes) qui ramène la vision de la performance du système au quantitatif sans égard au qualitatif, a déjà des effets désastreux et l'idée même que des algorithmes renforcent cette tendance, donne littéralement prise aux pires scénarios de science-fiction.

Il y a bien une firme, à la Mckensey, qui va propulser l'intérêt fantastique des algorithmes et de l'intelligence artificielle aux gouvernements : économie de personnel administratif, abaissement des coûts du système de santé, et tant qu'à y être, faciliter l'aide médicale à mourir à tous ceux et celles qui échoueraient à réussir le parcours de soins suggéré par l'algorithme ! Que resterait-il de nos capacités à penser et réorganiser le système de santé dans le réel des besoins humains des personnes ?

Nous savons qu'il y a des personnes à l'administration du système bureaucratique de la santé qui essaient, tant bien que mal, de contrôler les dommages de l'idéologie gestionnaire de la bête de la santé. Le mammoth de la santé et ses fonctionnaires de haut niveau réussissent à distiller et colporter suffisamment de contre-vérité dans l'entourage du conseil des ministres, pour qu'ils croient que la santé mentale et l'itinérance sont sous contrôle au Québec, alors que nous, sur le terrain, voyons exactement le contraire.



Ô CAPITAINE, MON CAPITAINE, QUE NOUS EST-IL PERMIS D'ESPÉRER ?

Monsieur le Ministre de la Santé, pendant que nous assistons à une autre tentative de renflouement du navire de la santé avec votre projet de loi 15 et votre agence de santé, j'avoue vivre des moments de découragement. Et si un gars comme moi se décourage après 40 années passées dans le communautaire en santé mentale, le tableau de bord de quelqu'un, quelque part, devrait virer au rouge en esprit !!

Vos proches collaborateurs et collaboratrices vous informent et répondent avant tout aux besoins des puissants syndicats de médecins, aux syndicats d'infirmières, et tutti quanti !! Je souligne votre courage à vouloir vous attaquer à un système qui est davantage imputable à lui-même qu'à ses usagers. Bien humblement, j'ai fait ça toute ma vie, avec d'autres fous et folles du milieu communautaire : essayer de changer le système de santé mentale. Le plus grave, c'est que je connais de plus en plus de leaders, d'hommes et de femmes de grande qualité, qui ont construit des pans entiers de l'innovation en santé mentale, en économie sociale, en logement social, qui ont envie de « dételer » comme on dit à l'île d'Orléans ! On voudrait éliminer la créativité du communautaire qu'on ne s'y prendrait pas mieux.

Ces personnes sont fatiguées et usées par l'inertie des machines gouvernementales et la perte prodigieuse de notre espace d'innovation par des programmes et des redditions de comptes étriqués, qui nous font craindre la mort lente de notre mouvement communautaire. Monsieur Dubé, je partage votre diagnostic qu'il faut un coup de barre dans le système de santé, mais vous êtes en train « d'échapper » le communautaire en itinérance et en santé mentale. Cette réalité pourrait mettre à mal et même compromettre l'efficacité de votre agence de santé si cela s'avérait. Vous ne connaissez pas l'apport du communautaire à l'intervention en première ligne et, là encore, les conclusions du rapport Rochon s'appliquent, le système de santé est pris en otage par les groupes d'intérêts puissants et force est de constater que le mouvement communautaire ne fait pas partie de l'équation, de là mon découragement.





LES « TOP - GUNS » ET « TOP GUNNEUSES » DU COMMUNAUTAIRE

Monsieur Dubé, saviez-vous que nous avons plus de points communs que vous ne le croyez ?

Votre réforme de la santé ne fait pas de place à la participation des organismes communautaires en santé mentale et en itinérance dans l'opérationnalisation et les décisions d'organisation des services. Pourquoi ? Le réseau communautaire de santé mentale représente un allié du système de santé et surtout de ses utilisateurs et utilisatrices.

Notre fibre entrepreneuriale nous confère agilité, résilience et capacité d'adaptation à toutes formes de situations et aux besoins changeants des personnes. Nous innovons, nous trouvons des solutions à des problèmes complexes, et ce, rapidement. Pourquoi ? Parce que nous en avons l'habitude. À Pech, comme ailleurs dans le communautaire, nous innovons par nos esprits libres, nous retenons notre personnel malgré la compétition et les salaires plus élevés des CIUSSS par exemple. Il faut le dire et le redire, si le réseau communautaire en santé mentale disparaît demain, le réseau institutionnel va éprouver des problèmes majeurs, les urgences psychiatriques, déjà enclines à déléster les cas complexes vers les réseaux communautaires ou judiciaires, risquent l'éclatement, et toute la communauté y perdra.

Je comprends très bien la notion de « top guns » et de « top gunneuses » et je vous dirais que le milieu communautaire en regorge, vous pourriez être surpris, Monsieur Dubé. Votre nouvelle agence doit avoir pour partenaire le milieu communautaire en santé mentale et en itinérance. Pour vrai. Vous ne savez pas ce que vous manquez. Les organismes communautaires contribuent au PIB du Québec, tout en étant, tant par leur nombre que par leurs champs d'intervention, une caractéristique de la société distincte qu'est le Québec. Les retombées sur l'emploi et sur le PIB d'un investissement gouvernemental dans le milieu communautaire sont supérieures à celles d'un investissement semblable dans l'ensemble de l'économie québécoise, selon une étude menée pour la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC) publiée en janvier 2022.³

L'étude réalisée par AppEco démontre que pour 100 millions\$ investis dans le milieu communautaire, ce sont 183,7 millions\$ qui sont réellement injectés dans l'économie. De plus, selon les économistes de la firme, pour ces mêmes 100 millions\$ investis, un PIB de 110 millions\$ est généré et 1900 emplois sont maintenus ou créés. Là, je pense qu'on peut parler amicalement de Top Guns !

L'exemple du service de crise et de post-crise de Pech avec le SPVQ : agilité, résilience et responsabilité populationnelle.

Je me dois de donner un exemple concret des capacités d'un organisme communautaire [il s'agit ici du cas de Pech], à s'ajuster rapidement à un contexte pandémique ainsi qu'à une gestion du risque augmenté. De 2020 à 2022, nos interventions de crise 24/7 avec le Service de police de la ville de Québec ont augmenté de 17%, passant de 2848 interventions de crises en 2020 à 3430 en 2022. Nous étions alors déjà en déficit de 80 000 \$ récurrent dans ce volet de service. Nous nous sommes retroussé les manches, avons recruté le personnel 24-7 et il n'y a pas eu de coupure de service ! Nos subventions n'ont été ajustées qu'au printemps 2023, c'est dire comment un organisme communautaire prend sa responsabilité populationnelle au sérieux, gère le risque et est dur au mal !!

Selon les instituts économiques, les coûts du système de santé augmentent de 5% par année, alors que dans les 20 dernières années, le communautaire n'a eu que 1,8% d'augmentation en moyenne et de ce fait, il s'est solidement appauvri. Dans le contexte post-pandémique actuel, des événements troublants d'Amqui, de Laval et de Québec, de la difficile cohabitation entre les citoyens et les personnes désaffiliées et itinérantes, un recul des pratiques du communautaire et de son personnel formé et rompu aux situations complexes, ne peut que fragiliser, nous l'avons dit, un réseau institutionnel de santé mentale déjà fragile.

Trois conditions nécessaires à la consolidation du réseau communautaire :

En tant qu'entrepreneur social du communautaire depuis quarante ans, je me permets de vous transmettre des résultats de discussions, à la suite de plusieurs rencontres avec des directeurs et coordonnateurs du communautaire de la ville de Québec et de Montréal, ciblant des conditions qui pourraient permettre d'éviter la perte d'expertise de notre réseau communautaire en santé mentale ainsi que le recul de nos pratiques.

Nous sommes conscients que les négociations du secteur public vont accaparer le gros de vos énergies des prochains mois au gouvernement, mais il y a de quoi être perplexe à penser que tous les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais, au grand jamais, osé nous permettre un tel processus de négociation. Il est vrai que le mouvement communautaire ne fait pas la grève et n'use pas de moyens de pression. À l'évidence, il faudra y repenser, puisque nous n'avons pas de rapport de force avec l'État.

Les trois conditions

- 1 Obtenir un salaire d'intervenant variant entre 76 000 \$ et 86 000 \$ par année avec avantages sociaux, et 5 % dédié au fonds de pension dans la deuxième hypothèse.
- 2 Retrouver une place dans l'orientation, l'organisation et les décisions du système de santé mentale et en itinérance, dans le nouveau projet de loi du ministre Dubé.
- 3 Revoir le système d'attribution des subventions du communautaire en santé mentale et en itinérance (ex. : PSOC à la mission globale et aux projets spécifiques) ainsi que les redditions de comptes qui y sont accolées.

CONCLUSION

Le temps presse afin de sauver le navire, nous l'avons dit. Le mouvement communautaire en santé mentale et en itinérance, tout autant que le Québec inc., constitue une réussite truffée d'innovations sociales, de pratiques alternatives, de compétences, d'efficacité, et de courage social. Rouage essentiel au vivre-ensemble, à l'économie sociale et à la solidarité sociale, le mouvement communautaire a, au cours des quarante dernières années, façonné le Québec. Peut-être que le mouvement communautaire, héritier du vieux fond de catholicisme générateur de solidarité, tel que le décrivait le premier ministre Legault le 10 avril dernier, peine à entrer dans la modernité. Dans l'inconscient collectif de la plupart des Québécois et Québécoises, y compris vous, les politiciens, on prend trop vite pour acquis le communautaire, comme un héritage séculaire.

Les acteurs et actrices du mouvement communautaire vivent les réalités du 21^e siècle, ils sont formés, compétents, novateurs et, à la différence des religieux et religieuses du siècle dernier, ils payent l'épicerie, l'automobile et pour certains, l'hypothèque, avec un salaire moyen inférieur de 25 % à la moyenne québécoise⁴. Ça ne peut plus durer.

Il m'arrive de rêver, ô capitaine, mon capitaine ! que dans votre projet de loi 15, des amendements ou des aménagements permettront au communautaire en santé mentale et en itinérance, d'occuper la place qui lui revient. Monsieur le Ministre Dubé, je vous prie de ne pas oublier que l'assistance aux marins en difficulté reste un principe sacré des gens de mer.

Benoît Côté,
directeur général Pech

11 avril 2023

1. Poème de Walt Whitman (1819-1892) extrait des *Feuilles d'herbe* et scène culte du film *Le Cercle des poètes disparus*, sorti en 1989.
2. 29 mars 2023, La Presse +, Benassaïeh, Karim. « Musk, Bengio et un millier d'experts demandent une pause de six mois ».
3. 24 janvier 2022, Agence QMI. « Le milieu communautaire est un investissement rentable, selon une étude ».
4. 8 octobre 2023, La Presse +, Benoît Côté, directeur de Pech, Francine Cyr, directrice du Pavois; Charles Rice, directeur de l'Agir en santé mentale; Mélanie Gravel, coordonnatrice du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIQ), « Secteur communautaire : Plaidoyer pour une meilleure rémunération ».